



Calcul du treizième mois et prime d'ancienneté

Par **bquaglio**, le **09/10/2008** à **11:10**

Bonjour, je dépends de la convention collective du personnel dans un cabinet d'avocats et désire savoir si la prime d'ancienneté est prise en compte dans le calcul du treizième mois. J'ai bien trouvé des confirmations mais je n'ai aucun textes ou autres pour le justifier auprès de mon ancien employeur.
Merci par avance de vos renseignements
Melle QUAGLIO

Par **philomena**, le **24/11/2008** à **14:55**

Bonjour,
j'ai exactement le même problème que vous et j'avoue que j'ai dû mal à faire entendre raison à mon employeur, pour qui je travaille depuis bientôt 13 ans.
ma prime d'ancienneté n'est pas prise en compte dans le calcul du 13ème mois alors que la convention collective laisse penser le contraire.
Avez-vous eu une réponse concrète depuis octobre.
Merci d'avance ce votre réponse
Angela Fagard

Par **bquaglio**, le **24/11/2008** à **15:05**

Bonjour,
j'ai eu des réponses de la part de plusieurs avocats et également de la direction départementale qui m'ont tous précisé que dans le 13ème mois il fallu inclure la prime d'ancienneté, que cette dire prime n'était pas une prime exceptionnelle et faisait partie du salaire (élément du salaire).
je fais actuellement une requête au CPH contre mon ancien employeur
cordialement